

Politique sur la présence de la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille sur Internet et les médias sociaux

Fondement

La FQOCF souhaite que sa présence sur Internet et les médias sociaux reflète ses valeurs et sa mission auprès des OCF et des familles.

Principe

La FQOCF reconnaît l'importance des médias sociaux et choisit d'établir les balises de sa présence sur Internet et les médias sociaux.

Objectif

La politique vise à définir un cadre de référence clair à l'égard de la présence de la FQOCF sur Internet et les médias sociaux.

Champ d'application

La politique vise tous les internautes notamment le grand public et les membres de la FQOCF qui consultent, participent et interagissent sur ses médias sociaux, les applications mobiles des sites d'échanges de médias sociaux et le site Internet de la FQOCF, le cas échéant (ci-après nommés les « intervenants externes »).

Elle vise également les membres de l'équipe de travail (ci-après nommés les « intervenants internes »), les employés, consultants, travailleurs autonomes, les sous-traitants ou bénévoles de la FQOCF.

De plus, elle vise à définir ce qui est accepté, encouragé ou prohibé par la FQOCF sur ses plateformes et quand la FQOCF est interpellée.

Politiques connexes

La politique devrait être lue conjointement avec la *Politique d'utilisation des médias sociaux* de la FQOCF.

Définition

L'expression « médias sociaux » signifie toute plateforme publique de la FQOCF sur Internet, notamment Facebook, Twitter, LinkedIn, YouTube, Flickr, les blogues, les forums de discussions, les wikis, les communautés en ligne et autres plateformes Internet similaires. En raison de la vitesse avec laquelle les nouvelles plateformes se déploient, la notion « médias sociaux » doit recevoir une interprétation large et libérale. Le site internet de la FQOCF est également visé, le cas échéant.

La notion de « contenu » réfère à tout ce qui est publié par un internaute sur les médias sociaux ou Internet notamment les commentaires, les photos, les vidéos ou hyperliens.

Protection de la vie privée et confidentialité

La FQOCF est tenue à la confidentialité des informations qu'elle détient.

En ce sens, la FQOCF ne divulguera aucun renseignement de nature confidentielle sur ses réseaux sociaux. De la même manière, la FQOCF ne tolérera aucune divulgation de renseignement de nature confidentielle sur ses médias sociaux.

La protection de la vie privée inclut tous les supports, tels les contenus photographiques ou vidéos, pour lesquels il est obligatoire d'obtenir le consentement des personnes y figurant avant leur publication sur les médias sociaux.

Nétiquette

La nétiquette représente l'ensemble des règles de bienséance qui doit guider les intervenants externes et les employés (intervenants internes) dans leur participation et publication de contenu sur les médias sociaux de la FQOCF.

La FQOCF encourage les échanges d'opinions entre les intervenants externes de ses médias sociaux, mais rappelle que les discussions privées entre intervenants externes ne devraient pas se tenir sur ses pages.

Les discussions et points de vue variés ou les critiques constructives sont autant de sujets pouvant être abordés, mais le ton des échanges doit demeurer respectueux en tout temps.

Les intervenants externes peuvent ajouter du contenu varié dans la mesure où celui-ci est pertinent à la FQOCF et qu'il soit conforme à la présente politique.

Les contenus respectueux et pertinents publiés sur ses médias sociaux sont encouragés. Suivant leur teneur, la FQOCF se réserve le droit de retirer de ses plateformes, à sa seule discrétion, tout contenu jugé inapproprié, notamment ceux :

- Jugés diffamatoires;
- Susceptibles de violer la confidentialité, le droit à la vie privée ou le droit d'auteur;

- Incitants à la violence ou à commettre des actes illégaux ou illicites;
- À connotation discriminatoire, vexatoire, offensante, obscène, pornographique ou vulgaire, et ce, envers qui que ce soit;
- Irrespectueux envers les autres intervenants du site;
- Hors sujet;
- Faisant la promotion de produits ou services ou référant à d'autres sites Internet sans l'autorisation écrite préalable de la FQOCF;
- Qui entreraient en conflit avec les valeurs profondes et la mission de la FQOCF;
- Qui constituent du matériel publicitaire, même en échange de service, ou des pourriels;
- Qui concernent directement des décisions ou des résolutions du Conseil d'administration.

L'auteur d'une publication de ce type pourrait également être bloqué des plateformes de la FQOCF si jugé nécessaire.

Avis de non-responsabilité et impartialité

La FQOCF n'est pas responsable du contenu des sites vers lesquels pointe le contenu ajouté publié par les intervenants externes et internes sur ses médias sociaux.

Si la FQOCF décide de relayer une information qui s'y trouve, c'est parce qu'elle la trouve pertinente. Toutefois, ceci ne signifie pas qu'elle a un parti pris ou un préjugé favorable ou défavorable sur le sujet en question ou qu'elle appuie ou endosse implicitement ou explicitement le propriétaire du site en question ainsi que son contenu.

La FQOCF n'est pas responsable des fautes ou délits commis par les intervenants externes et internes lorsqu'ils publient sur ces médias sociaux.

L'auteur de contenu sur les médias sociaux de la FQOCF dégage celle-ci de toute responsabilité, obligation, réclamation ou recours d'un tiers, notamment pour tout défaut de la part de l'auteur de respecter le droit à la confidentialité ou le droit d'auteur, ou la publication de tout contenu diffamatoire.

La FQOCF suit et s'abonne aux comptes de personnes ou d'organismes qui sont reliés à ses champs d'intérêt.

Suivis et interventions de la FQOCF

Toutes les publications seront lues et considérées.

Un membre de la direction de la FQOCF agira à titre de modérateur, c'est-à-dire qu'il fera la vigie des médias sociaux en s'assurant du respect des politiques applicables et des critères qui en découlent.

La FQOCF ne s'engage pas à répondre systématiquement à tous les messages reçus. En ce sens, les différents comptes médias sociaux de la FQOCF ne sont pas surveillés en tout temps et la présence de la FQOCF sur Internet et les médias sociaux est principalement effectuée durant les heures d'ouverture de la FQOCF.

Les plaintes formulées sur les médias sociaux ne seront ni tolérées, ni traitées par la FQOCF. Pour déposer une plainte, il faut s'adresser directement à la direction de la FQOCF au accueil@fqocf.org ou par téléphone au 450 466-2538.

L'auteur du contenu sur les médias sociaux de la FQOCF accepte que la FQOCF relaie ou réutilise, dans le respect de la propriété intellectuelle, ses propos sans autorisation supplémentaire.

Sites officiels

Les sites ou comptes autres que ceux ci-dessous ne relèvent pas de la FQOCF et n'engagent pas sa responsabilité.

Site internet :	www.fqocf.org
Twitter :	Le compte officiel de la FQOCF est le @fqocf.
Facebook :	La page officielle de la FQOCF est www.facebook.com/fqocf .
YouTube :	La chaîne officielle de la FQOCF est : https://www.youtube.com/user/FQOCF
FLICK'R :	https://www.flickr.com/photos/110034057@N08/sets/

Logo

L'utilisation du logo de la FQOCF n'est autorisée que sur consentement écrit préalable de la FQOCF. Le contraire sera considéré comme une appropriation sans droit.

Le consentement doit être renouvelé pour chaque utilisation ou publication du logo, à moins d'avis contraire.

Langue utilisée

Le contenu publié par la FQOCF est en français, mais pourra également être en anglais selon la source utilisée et la pertinence pour les intervenants externes de la FQOCF. Les intervenants externes doivent s'exprimer en français ou en anglais.

Contravention à la présente politique

La FQOCF peut faire toute démarche jugée nécessaire afin de s'assurer du respect de la présente politique.

La FQOCF peut se désabonner ou bloquer un utilisateur dont le contenu des publications est contraire à ses valeurs et mission.

Toute contravention à la présente politique sera sujette à l'application par la FQOCF de toute mesure jugée appropriée selon les circonstances. La FQOCF se réserve le droit d'intenter toute poursuite judiciaire en cas de préjudice.

Toute personne violant la présente politique pourrait être retirée de toutes les plateformes de la FQOCF sans avis ni délai.

Mise à jour de la politique

La FQOCF se réserve le droit de modifier cette politique lorsqu'elle le juge approprié, sans avis ni délai.

Date d'effet	:	27 mai 2015
Approuvée par le C.A. le	:	24 avril 2015
Date de révision	:	
Date de modification	:	
Auteur	:	FQOCF